

A RENVoyer PAR COURRIER POSTAL

DECLARATION D'OPTION POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL EN FRANCE

Imprimé destiné aux jeunes hommes et femmes concernés par la convention franco-israélienne relative aux obligations du service national

- ➔ Vous avez la double nationalité, française et israélienne, vous n'avez pas encore effectué la journée de défense et citoyenneté et vous souhaitez souscrire une déclaration d'option pour le service national français.
- ➔ Vous devez alors **REmplIR lisiblement et NE PAS SIGNER les 4 exemplaires** de l'imprimé que vous trouvez ci-dessous, et les retourner tous les 4 à la préfecture de Paris, à l'adresse suivante :

**Préfecture de Paris,
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique
5 rue Leblanc
75911 PARIS CEDEX 15**

Ces exemplaires devront être accompagnés **d'une photocopie, en un seul exemplaire**, des documents suivants :

- L'attestation de recensement ;
- La pièce d'identité française recto/verso ;
- La carte d'identité ou passeport israélien ;
- L'extrait d'acte de naissance avec filiation **de moins de 3 mois**, ou la photocopie de votre livret de famille (pages des parents et page vous concernant) ;
- Le justificatif de domicile (quittance de loyer ou attestation du fournisseur d'énergie) **datant de moins de 3 mois** ;
- une enveloppe timbrée (lettre verte) à votre nom et adresse.

Renseigner avec soin le premier document avec le numéro de téléphone et l'adresse mail des parents pour être joint en cas de dossier incomplet ou en cas de demande du service

La déclaration d'option, signée par la préfecture est envoyée :

- A l'intéressé pour qu'il soit conservé ;
- A l'ambassade israélienne ;
- Au centre du service national qui sera chargé de convoquer les personnes pour leur journée de défense et citoyenneté.

CERTIFICAT DE POSITION MILITAIRE

MODELE B

prévu par l'article 4 de l'arrangement administratif annexé à la convention franco-israélienne relative au service militaire.

Le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris,

certifie que le nommé

né à, le

fils de Monsieur

Numéro de téléphone du père (facultatif) :

Adresse courriel du père (facultatif) :

et de Madame

Numéro de téléphone de la mère (facultatif) :

Adresse courriel de la mère (facultatif) :

ayant à dix-huit ans, sa résidence permanente à :

.....

Numéro de téléphone :

adresse courriel :

est tenu d'effectuer son service militaire dans les forces armées françaises.

Paris, le

Pour le préfet, et par délégation,



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

CERTIFICAT DE POSITION MILITAIRE

MODELE B

prévu par l'article 4 de l'arrangement administratif annexé à la convention franco-israélienne relative au service militaire.

Le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris,

certifie que le nommé

né à, le

fils de Monsieur

et de Madame

ayant à dix huit ans, sa résidence permanente à :

.....

est tenu d'effectuer son service militaire dans les forces armées françaises.

Paris, le

Pour le préfet, et par délégation,



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

CERTIFICAT DE POSITION MILITAIRE

MODELE B

prévu par l'article 4, de l'arrangement administratif annexé à la convention franco-israélienne relative au service militaire.

Le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris,

certifie que le nommé

né à, le

fils de Monsieur

et de Madame

ayant à dix-huit ans, sa résidence permanente à :

.....

est tenu d'effectuer son service militaire dans les forces armées françaises.

Paris, le

Pour le préfet, et par délégation,



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET
Service de la coordination des affaires parisiennes

Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

CERTIFICAT DE POSITION MILITAIRE

MODELE B

prévu par l'article 4 de l'arrangement administratif annexé à la convention franco-israélienne relative au service militaire.

Le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris,

certifie que le nommé

né à, le

fil de Monsieur

et de Madame

ayant à dix-huit ans, sa résidence permanente à :

.....

est tenu d'effectuer son service militaire dans les forces armées françaises

Paris, le

Pour le préfet, et par délégation,